



DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

Le rôle de la supervision en odontologie

Révision adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 2025, Shanghai, Chine

Révision adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 2015, Bangkok, Thaïlande

Révision adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 2000, Paris, France

CONTEXTE

La supervision de l'équipe dentaire est un terme souvent utilisé pour décrire la relation de travail entre les dentistes et les membres de leurs équipes, les dentistes observant ou contrôlant le travail de leurs collègues. En ce sens, la « supervision » est interprétée de diverses façons, de la supervision directe (se trouver dans la même pièce et observer de près le travail de quelqu'un) au simple maintien de la responsabilité globale du travail, mais avec le membre de l'équipe qui travaille en grande partie de manière indépendante et qui peut avoir recours au dentiste si nécessaire (souvent appelé délégation, non substitution). La nature et l'étendue de la supervision peuvent varier selon les rôles professionnels, les niveaux d'expérience et les exigences réglementaires. Fondamentalement, la supervision a un rôle important à jouer pour soutenir et accompagner un autre membre de l'équipe dentaire (y compris les dentistes) et représente donc un processus important du développement professionnel. Elle peut être employée pour améliorer la sécurité, la qualité et l'efficacité des soins bucco-dentaires.

Dans le cadre du soutien apporté à une équipe dentaire plus large, la supervision doit être considérée comme un facilitateur de l'accès équitable aux soins bucco-dentaires plutôt que comme un processus restrictif. Elle renforce les approches d'équipe, améliore la formation professionnelle et favorise une compréhension plus approfondie des différents rôles et responsabilités au sein de l'équipe dentaire, soutenant ainsi les objectifs plus larges de la couverture sanitaire universelle. La supervision (directe ou indirecte) est plus efficace en présence d'objectifs clairs et partagés pour les services/soins de santé à fournir, ou de normes définies pour les services délégués.

PÉRIMÈTRE

Dans le cadre du soutien apporté à une équipe dentaire plus large, la supervision est appropriée pour tous les membres de l'équipe dentaire. Il existe différentes formes de supervision, certaines pouvant être plus appropriées que d'autres selon la nature de l'intervention proposée. Il n'est pas nécessaire que la supervision soit constante, mais elle doit toujours être disponible. Elle doit respecter la législation et la réglementation locales, régionales et nationales. La définition des normes et du domaine de compétence selon lesquels une dentisterie sûre et satisfaisante est assurée relève en dernier lieu des autorités de réglementation. Cette déclaration de principe décrit également la façon dont la supervision peut améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires dans les régions où ces derniers sont limités ou indisponibles.

DÉFINITIONS

La supervision est un processus structuré qui contribue à la fois à la sécurité des soins prodigués aux patients ainsi qu'à la formation et au développement professionnels continus des membres de l'équipe dentaire. Elle permet aux professionnels de réfléchir à leurs connaissances, à leurs aptitudes et à leurs compétences, et de les améliorer, grâce au soutien convenu et régulier d'autres professionnels.¹

Les différentes formes de supervision sont les suivantes :

- **supervision générale** : le dentiste a organisé l'intervention, mais n'a pas besoin d'être présent. Il reste toutefois responsable des soins prodigués au patient ;
- **supervision directe** : le dentiste est présent tout au long du traitement et peut avoir besoin d'évaluer le patient avant, pendant et après l'intervention ;
- **supervision indirecte** : le dentiste doit être sur place et disponible afin d'être consulté pendant l'intervention ;
- **supervision à distance** : les membres de l'équipe dentaire peuvent effectuer certaines tâches sans supervision directe ou indirecte en utilisant des liaisons vidéo, des consultations de télémédecine ou autres technologies de communication à distance similaires ;
- **supervision de la santé publique** : les services dentaires sont fournis par des professionnels de santé agréés dans le cadre de programmes communautaires avec la supervision générale d'un dentiste qui n'est pas tenu d'être sur place.

Le rôle de l'audit de la supervision

L'audit est un outil précieux pour examiner et améliorer les performances professionnelles, la sécurité des patients et la qualité des soins. Des audits réguliers garantissent l'efficacité des processus de supervision et le maintien des normes de soins les plus strictes. Même si l'audit n'est pas en soi une forme directe de supervision, il apporte un retour d'information essentiel qui peut orienter les pratiques de supervision et le développement professionnel continu.

PRINCIPES

La supervision joue un rôle fondamental dans le développement d'une équipe dentaire efficace qui, à son tour, améliore la qualité des soins et favorise l'accès aux soins bucco-dentaires, notamment là où ils sont le plus nécessaires. Il convient de reconnaître les différentes formes de supervision et d'évaluer attentivement les besoins afin de déterminer la forme de supervision appropriée à chaque situation. **Une supervision adaptée doit servir à améliorer les soins au patient et non à remplacer ou contourner les responsabilités cliniques du dentiste.**

Le prestataire de soins reste responsable de la sécurité du patient et de la qualité des soins, indépendamment de toute supervision en place.

DÉCLARATION

- Tous les membres de l'équipe dentaire à n'importe quel stade de leur carrière doivent bénéficier d'une supervision. Cela comprend les personnes récemment diplômées ou cherchant à acquérir de nouvelles compétences ou qualifications, celles qui reprennent leur activité après une interruption de carrière ou une période de suspension, celles qui effectuent de nouvelles procédures pour la première fois et celles qui migrent d'un pays à l'autre.
- L'éducation, la formation et l'expérience appropriées ainsi qu'un domaine de compétence bien défini constituent la base de la supervision, à la fois pour le professionnel supervisant et le membre de l'équipe supervisé.
- Tous les aspects de la performance doivent être supervisés de temps à autre, y compris ceux liés à la conformité, comme la tenue de dossiers, le développement professionnel continu, la santé et la sécurité ainsi que d'autres exigences réglementaires.
- Dans la mesure du possible, un moyen d'orientation des patients doit être en place afin que les membres de l'équipe dentaire puissent orienter les patients vers un collègue dûment qualifié en vue d'obtenir, le cas échéant, des conseils ou un traitement.
- Tous les patients pris en charge dans le cadre d'une supervision de santé publique ou d'une supervision à distance par des personnes n'étant pas professionnelles dentaires doivent être orientés vers un professionnel dentaire.
- Une supervision efficace, avec un retour d'information régulier et constructif pour soutenir le développement professionnel et maintenir les normes de soins les plus élevées, doit encourager les points forts et les bonnes pratiques. Elle joue également un rôle dans l'identification des domaines à améliorer pour assurer la qualité des soins et la sécurité des patients.

MOTS CLÉS

équipe dentaire, accès, domaine de compétence

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être

interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des contraintes socioéconomiques prévalentes.

RÉFÉRENCES

1. UK Health and Care Professions Council. *Guidance on Supervision*. Available from: <https://www.hcpc-uk.org/standards/meeting-our-standards/supervision-leadership-and-culture/supervision/> [Accessed 6 October 2025].